



Maternelle	
Frais de services éducatifs	12 550 \$*
Frais payables en 10 versements (1 <sup>er</sup> septembre au 1 <sup>er</sup> juin) Frais de services éducatifs admissibles aux crédits d'impôt *69,72 \$/jour sur 180 jours de classe	

Autres frais Maternelle et primaire – Obligatoire –	
Frais d'inscription – non remboursables	200 \$
Sorties et activités éducatives	390 \$
Matériel pédagogique	325 \$
Applications & matériel d'art	325 \$
Frais payables en 10 versements (1 <sup>er</sup> septembre au 1 <sup>er</sup> juin)	


Autres frais Maternelle et primaire – Facultatif –	
Journées pédagogiques – à la journée	75 \$ (dîner inclus)
Activités parascolaires	Variables

Service de garde (Inscription possible en tout temps) – Facultatif –			
	Forfait le matin Entre 6 h 30 & 7 h 50	Forfait le midi	Forfait le soir Entre 16 h 30 & 18 h
5 jours/semaine Lundi au vendredi (180 jours)	1210 \$	1210 \$	1210 \$
SDG du matin – à la présence Entre 6 h 30 & 7 h 50	9 \$ *** Inscription obligatoire		
SDG du soir – à la présence Entre 16 h 30 & 18 h	9 \$ *** Inscription obligatoire		
Frais de service de garde admissibles aux crédits d'impôt Référez-vous au document « Sommaire des paiements » Les jeunes non-inscrits ne peuvent intégrer le SDG. Inscription obligatoire selon les places disponibles. ***Places limitées Des retards fréquents peuvent entraîner des frais.			

Primaire	
Frais de scolarité	9 085 \$
Frais de surveillance	2 880 \$
TOTAL	11 965 \$*
Frais payables en 10 versements (1 <sup>er</sup> septembre au 1 <sup>er</sup> juin) Frais de surveillance admissibles aux crédits d'impôt *66,47\$/jour sur 180 jours de classe	

Contribution	
<b>Équipements sportifs</b> Payable <u>une seule fois par élève</u> , pour toute la durée de sa scolarité à Vision. Montant non remboursable, mais payable en 10 versements lors de sa première année de fréquentation.	
Maternelle	500 \$
4 <sup>e</sup> année	500 \$
5 <sup>e</sup> année	350 \$
6 <sup>e</sup> année	250 \$
<b>Fonds d'immeuble</b> Payable <u>une seule fois par famille</u> , lors de la première année de fréquentation, en 10 versements. Ce montant est remboursable lorsque le dernier enfant de la famille quitte l'école Vision.	1 500 \$

Rabais*
– 2 <sup>e</sup> enfant : 500 \$
– 3 <sup>e</sup> enfant : 1 000 \$
– 4 <sup>e</sup> enfant : 1 500 \$
* Rabais applicable aux enfants d'une même famille fréquentant le primaire. Ce rabais ne s'applique pas aux enfants qui fréquentent notre prématernelle.



Traiteur
Service de dîner chaud et collation préparés sur place par « Bedons santé » offert moyennant un supplément.